

STAGE

REF: PREV/MACCQP APS

**Maintien des Acquis et des Compétences
Certificat de Qualification Professionnelle
Agent de Prévention et de Sécurité**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer une activité de surveillance humaine.

PERSONNES CONCERNEES ET PREREQUIS

-Toute personne souhaitant recycler son CQP APS conformément à l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité :

Article 1er : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.

Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

- Être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité ou bien d'un numéro d'autorisation préalable du CNAPS (fournir une copie).

Le stage s'effectue dans un délai de 24 mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

-Durée : 4 jours soit 31 heures ou 24 heures si la personne est titulaire d'une formation SST valide au moment du stage.

-Dates : Voir calendrier sur www.isfam.fr

-Tarif : 250 euros net

-Lieu du stage : 262, avenue Maurice Planès, 34070 Montpellier

-4 personnes minimum et 12 personnes maximum

PROGRAMME

Gestes élémentaires de premiers secours

- Situer le cadre de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la victime
- Secourir une victime de manière appropriée

Cadre juridique d'intervention de l'agent de sécurité

- Les évolutions du livre VI
- Le principe d'exercice exclusif
- Les conditions de détention et d'usage des armes
- Les obligations relatives au port des uniformes et insignes
- La non-confusion avec un service public
- La légitime défense
- La liberté d'aller et venir
- La non-assistance à personne en péril
- L'omission d'empêcher un crime ou un délit
- Le principe du respect de la vie privée
- Le secret professionnel

Compétences opérationnelles générales

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection et de filtrage

Compétences opérationnelles spécifiques

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie suivant sa situation au cours de l'attaque
- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme tactique
- Alerter les secours

**S
E
C
U
R
I
T
E**

-Durée : 4 jours soit 31 heures ou 24 heures si la personne est titulaire d'une formation SST valide au moment du stage.

-Dates : Voir calendrier sur www.isfam.fr

-Tarif : 250 euros net

-Lieu du stage : 262, avenue Maurice Planès, 34070 Montpellier

-4 personnes minimum et 12 personnes maximum

EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

- Une salle de formation dédiée par session de CQP d'une surface minimum de 25 M2
- Une surface intérieure et extérieure suffisante pour permettre l'exercice de ronde de surveillance sur un parcours d'une distance minimale de 100 mètres avec poteaux fixes.

-Moyens de secours :

- Blocs d'éclairage de sécurité
- DéTECTEURS automatiques incendie et déclencheur manuel
- Extincteurs en coupe (eau, poudre, CO2)
- Têtes de sprinkleurs
- Les matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS
- Des mannequins nourrissons, enfants et adultes
- Un défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique
- Un cahier de suivi de l'entretien sanitaire du matériel de secourisme
- Des gants adaptés pour l'exercice de palpations de sécurité
- Un magnétomètre (détecteur de métaux)
- Engins pyrotechniques

-Poste Central de sécurité pédagogique

- Un système de Sécurité incendie
- Un système de pointage et d'enregistrement des rondes
- 3 émetteurs-récepteurs dont un est équipé de la fonction « PTI » Protection du Travailleur Isolé
- 3 téléphones et les consignes d'emploi
- Armoire à clés
- Registre des consignes, des clés et des visiteurs
- Modèle de permis de feu
- Un système de vidéosurveillance équipé de 3 caméras au minimum
- Un ordinateur permettant d'établir un compte-rendu, une main-courante électronique, rapport d'anomalies et permettant d'enregistrer les rondes

Responsable pédagogique

CRUBEZI Christophe

Méthodes mobilisées

100% présentiel

Délai d'accès à la formation

1 mois

-Durée : 4 jours soit 31 heures ou 24 heures si la personne est titulaire d'une formation SST valide au moment du stage.

-Dates : Voir calendrier sur www.isfam.fr

-Tarif : 250 euros net

-Lieu du stage : 262, avenue Maurice Planès, 34070 Montpellier

-4 personnes minimum et 12 personnes maximum

Modalités d'accès à la formation

Inscription en ligne sur www.isfam.fr ou contacter le secrétariat formation au 04 67 82 47 89.

Formalisation à l'issue de la formation

Certificat de formation et délivrance de l'attestation CNAPS pour le renouvellement de la carte professionnelle.

Accessibilité

En cas de situation de handicap contactez-nous afin de connaître la faisabilité de votre intégration.

Informations

L'action de formation ne se valide pas par blocs de compétences.

-Durée : 4 jours soit 31 heures ou 24 heures si la personne est titulaire d'une formation SST valide au moment du stage.

-Dates : Voir calendrier sur www.isfam.fr

-Tarif : 250 euros net

-Lieu du stage : 262, avenue Maurice Planès, 34070 Montpellier

-4 personnes minimum et 12 personnes maximum